

## L'AN DEUX MIL DIX, le DEUX du mois d'AVRIL

*Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN,  
dûment convoqué le 26 mars 2010 s'est réuni en séance ordinaire,  
sous la Présidence de Monsieur Michel LISSILLOUR, Maire.*

Présents : LISSILLOUR, BESCOND, BOIRON-LAYUS, BOYER, CHARTIE, COJAN, DUGLUE, FAIVRE, GAUTIER GUERIN, HOUSTLER, JEZEQUEL, JOUANY, LE GUEN, LE MASSON, LE HENAFF, LEFEBVRE, MAINAGE, NEDELLEC, PICARD, RIOU, ROUZIERE, TOUZE, VELLA.

Procurations : LEBRETON à TOUZE, PRAT-LE MOAL à JEZEQUEL, TAILLANDIER à HOUSTLER

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Odile GUERIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur LISSILLOUR déclare la séance ouverte à 20 heures et procède à la lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2010. Monsieur DUGLUE souhaite, concernant le point n°3 le retrait de la mention « la loi permet », car il avait simplement demandé que les noms ne soient pas cités. PV approuvé sans autres observations.

Monsieur le Maire propose l'ajout à l'ordre du jour d'un point relatif à l'attribution du marché pour la réalisation de la pré-étude FISAC afin de pouvoir transmettre le dossier en Préfecture.

### I - FINANCES

Monsieur le Maire demande à Madame LE MASSON de présenter les éléments budgétaires pour l'année 2010. Les données figurant sur le document distribué en séance comprennent la reprise des résultats de l'année 2009, conformes aux écritures figurant dans les comptes de gestion reçus le 30 mars 2010.

Le budget 2010 comprend une augmentation maîtrisée de la section de fonctionnement qui tient compte de l'ouverture du centre le Sémaphore et des projets d'investissement relatifs au centre culturel et à l'aménagement du centre bourg, au complexe sportif et à la digue de Tresmeur.

#### 1 - Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à une augmentation des taux d'imposition appliqués en 2009 pour la taxe d'habitation (+ 0,9 points) et la taxe sur le foncier bâti (+ 1,37 points) et de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti. Le produit attendu s'élève à 1 927 147 €.

Ce choix résulte de la volonté de maintenir un haut niveau de service à la population (sécurité, éducation/jeunesse, vie associative, animations...), de préparer l'avenir dans un contexte de raréfaction des ressources, de rapprocher notre effort fiscal de la moyenne nationale.

Monsieur DUGLUE juge une augmentation presque normale, au vu des travaux en cours, mais se demande pourquoi la taxe foncière sur le non bâti n'est pas concernée, cela engendrerait une meilleure répartition, il n'y a pas besoin d'exonérer les propriétaires terriens.

Monsieur le Maire précise que la TF non bâtie inclut les terres agricoles.

Monsieur FAIVRE pense que si la Commune avait eu une augmentation de population du fait de logements plus importants (par exemple sociaux) la hausse n'aurait pas été si forte. Il précise qu'une déclaration générale sera lue en fin de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est élu depuis 1983, et qu'il a reçu des documents anciens de Monsieur GUENA, qu'il remercie. En 1985, la TH était à 10,23%, elle augmente aujourd'hui de 2 points. Le taux du Conseil Général a dans le même temps progressé de +104%. La TF est aujourd'hui à 18,48% alors que la moyenne départementale est de 21,34% en 2009.

Monsieur NEDELLEC déclare que les charges du Département sont différentes, il s'agit d'un contexte différent.

Monsieur le Maire cite les taux des Communes voisines (Perros-Guirec, Trégastel, Lannion qui est à son niveau de taux depuis 25 ans)

Monsieur NEDELLEC ajoute que le taux de logements sociaux est supérieur à Lannion.

Monsieur le Maire poursuit par les exemples de Communes littorales (Erquy, Binic, Paimpol, Pordic) et de l'agglomération (Plestin, Ploubezre, Kermaria, seule Ploumilliau aurait un taux inférieur)

Monsieur DUGLUE remarque que l'on évoque le taux, mais c'est un produit que l'on paie et les bases de la Commune sont les plus fortes de l'Agglomération. Selon une étude de 2005, le produit par habitant était de 389 € alors qu'à Lannion il est de 378 €. Il invite à se reporter aux indications figurant sur le Procès Verbal de la séance du 15 avril 2008, et redit que l'on est bien placé sur les taux mais pas sur les bases.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur BERTHEUIL, Trésorier, indiquant que les bases communales sont normales.

Il propose la diffusion d'un diaporama (voir annexes) retraçant les projets réalisés depuis 1995 : la voirie avec Crec'h Hery, les rues et chemins, l'éclairage, l'aire de sports, le lotissement du Gavel, l'esplanade du Castel, le mur de défense à Penvern, les projets d'assainissement, les travaux de la station et sur les pompes, l'église, l'école de voile, le bâtiment du Cap Plongée, l'Office de Tourisme, la Maison de l'enfance, les cabines de bains, le rotonde de Pros Termen, la maison des associations, les achats de terrains (notamment corniche de Bihit), le garage Boubennec à Tresmeur, le Gavel, le foncier pour le complexe sportif (6 ha), la rue JP Pinot, les commerces du port, la maison de la mer, les locaux techniques de la SNSM et du Cap Plongée, les vestiaires du terrain de foot, les hangars aux services techniques, l'extension de la Cale Sud, le matériel au service technique, les accords conclus avec la SPPT et la SNC de Tresmeur.

Il y a aussi la création de services : l'enfance jeunesse (4,5 emplois), la police municipale, la cybercommune, l'EPIC du Tourisme et le centre culturel (avec notamment un poste de Directeur dont les indemnités ont été votées à l'unanimité). Au total, cela représente plus de 20 millions d'euros investis pour les Trébeurdiniais et le maintien de l'emploi dans le Trégor.

Tout cela a été réalisé avec un autofinancement à 45%, des subventions à hauteur de 30% et des emprunts pour 25%. Aujourd'hui, on constate une baisse de la dotation nationale de péréquation (DNP) et de la dotation rurale de solidarité (DSR) car l'effort fiscal est insuffisant, des baisses des subventions, des dotations (par exemple la DGE) et des droits de mutation. Pour les projets nouveaux, il faut envisager un autofinancement à 60%, des subventions à hauteur de 10%, pour maintenir le taux d'emprunt à 25%. si l'on veut poursuivre les réalisations, il faut trouver de l'autofinancement. Gérer c'est prévoir.

Concernant l'effort fiscal, Monsieur PELLE, du cabinet Ressources Consultants qui intervient pour LTA, a donné quelques précisions: si on se trouve au seuil critique, il n'y a plus de péréquation. La moyenne est de 1,236, et pour Trébeurden elle se situe à 1,19547 alors qu'aujourd'hui elle est de 1,08329 malgré une hausse des taux d'imposition de 2%. La Commune d'Erquy a par exemple augmenté ses taux de 18% en 2008 pour avoir plus de dotations. La Commune de Trébeurden recevrait seulement 50% du montant normal de la DSR compte tenu de son faible effort fiscal. Il faut prévoir pour que l'on ne se trouve pas un jour sans dotations.

Monsieur DUGLUE fait observer qu'une augmentation de 8% génère un produit de 220 000 €. Il propose une pause dans les investissements, par exemple pour les travaux du stade prévus à hauteur de 700 000 €, une hausse des taux de 4% et la réalisation d'économies en différant des réalisations.

Monsieur le Maire indique qu'une pause dans ces travaux a été réalisée compte tenu de la météo et qu'un décalage des travaux du bâtiment a été décidé (le chantier devrait débiter le 19 avril), mais les marchés ont été passés il y a 3 ans. En 2008, la tempête n'était pas prévue mais les travaux de la digue sont à réaliser.

Monsieur DUGLUE note que la hausse de la part communale représente 11% en 2 ans et que l'on a aussi créé la TLE, c'est trop.

Monsieur le Maire informe que pour le logement social, une entrevue est prévue pour bientôt. 4 500 m<sup>2</sup> sont prêts au Gavel, estimés à environ 300 000 €, et il seront cédés à l'€ symbolique auquel s'ajoutent les frais de viabilisation. 14 logements sont prévus sur ce terrain.

Monsieur FAIVRE note que l'équipe est en place depuis 1995 mais que les terrains étaient moins onéreux à cette époque et qu'il était possible, avec la volonté politique d'investir pour l'achat de logement, d'investir pour du logement social.

Monsieur le Maire ajoute qu'avant 1995 il y avait les municipalités installées en 1989 et 1983 et qu'il n'y a pas eu de terrains acquis.

Monsieur CHARTIE fait observer que de exonérations existent en faveur des personnes occupant des logements sociaux.

Monsieur DUGLUE répond que des compensations existent.

Monsieur JEZEQUEL juge dommage que des jeunes soient obligés d'aller à Lannion car cela apporterait des enfants à l'école.

Monsieur le Maire indique que c'est le discours entendu au niveau de l'agglomération, Trébeurden n'est pas isolé. Madame BESCOND rappelle que le projet du terrain de foot va permettre de libérer du terrain pour conserver des jeunes.

Monsieur DUGLUE demande pourquoi la TF non bâtie n'est pas en augmentation?

Monsieur le Maire répond que c'est pour protéger les terres agricoles.

Monsieur DUGLUE déclare ne pas adhérer à ce principe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt voix pour et sept contre, (Messieurs DUGLUE, FAIVRE, JEZEQUEL, NEDELLEC, mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, TAILLANDIER),**  
- **DÉCIDE** de procéder à une augmentation de 8% pour l'année 2010 des taux d'impositions de la taxe locale d'habitation et la taxe sur le foncier bâti et de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti selon le détail suivant:

Taxe d'habitation .....	12,23 %
Taxe foncière (bâti) .....	18,48 %
Taxe foncière (non bâti) .....	52,80 %

## **2 - budgets 2010**

Madame LE MASSON présente à l'Assemblée l'équilibre du budget 2010: 5 074 884 € en section de fonctionnement et 5 519 572 € en investissement (52% des crédits).

Les dépenses d'exploitation sont globalement en progression de 3,19%. Le virement est prévu à hauteur de 1 757 828 € (dont 818 102 € de résultat 2009). Dans le détail par chapitre, les charges à caractère général comprennent des crédits supplémentaires pour l'ouverture du Sémaphore, tout comme les charges de personnel qui comptent en plus une ligne pour un emploi d'insertion au service enfance jeunesse.

Monsieur NEDELLEC souligne qu'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ne peut pas remplacer un emploi statutaire et qu'il faut une immersion à hauteur de 25% en entreprise;

Madame ROUZIERE précise que ces conditions sont respectées, l'emploi concerne le développement de nouvelles activités, notamment envers les adolescents.

Monsieur FAIVRE constate une baisse des crédits à l'article 60623 (alimentation)?

Madame LE MASSON informe qu'elle est liée à une réduction du nombre de repas, notamment à la prochaine rentrée avec la fermeture de l'école saint-Dominique.

Monsieur FAIVRE note que 50 000 € sont prévus à l'article 6574 alors que la délibération attribue 44 000 €.

Monsieur le Maire précise que sur cette ligne budgétaire sont imputées les dépenses de l'opération Ti Pass, de la bourse aux projets et une somme est prévue pour les besoins nouveaux.

Monsieur CHARTIE présente ensuite les subventions versées aux associations. Pour les clubs sportifs, elle sont reconduites y compris pour les manifestations (20 kms, club de tennis de Lan Kerellec), il n'y a pas de changement pour les associations nautiques sauf pour l'ATTP (qui recevra 500 € en fonctionnement et 2 000 € en investissement) et le Yatch club (1 000 € versés pour la Trégor classique). En ce qui concerne l'action sociale, il n'y a plus de subvention à Objectif Autonomie car elle reçoit une aide financière de Lannion-Trégor-Agglomération (LTA) et pour l'action éducative, l'APEL de l'école Saint-Dominique a une subvention moindre. Pour les loisirs, la subvention à l'UALT est réduite car l'aide à l'amicale Laïque section danse est aujourd'hui indépendante. 2 associations ont par ailleurs disparu: les roches blanches et le club d'échec;

Monsieur FAIVRE remarque qu'il y a un doublon pour les frais de contrôle des eaux de baignade et qu'une subvention exceptionnelle de 14 000 € est prévue pour l'office du Tourisme?

Madame BOIRON-LAYUS précise que la subvention à l'OT est maintenue à 80 000 € et qu'il y aura un développement des ressources propres. La subvention exceptionnelle concerne les animations et dans la perspective d'un transfert vers LTA cela nécessite la répartition des crédits sur 2 lignes.

Monsieur JEZEQUEL demande si ces 14 000 € couvrent l'action culturelle?

Madame BOIRON-LAYUS répond par l'affirmative, les animations chien et loup sont par exemple dans ce montant. Il y a une volonté différencier les animations.

Monsieur CHARTIE ajoute que parmi les associations diverses, des crédits sont ouverts pour la nouvelle association de jumelage, les années folles et les 50 ans de l'école de voile. Il n'y a pas de changement pour les associations patriotiques et les subventions à la fanfare de Pleumeur-Bodou.

Monsieur le Maire souhaite faire 2 observations supplémentaires: l'association art et harmonie n'a pas fourni de dossier, le crédit est à 0 dans l'attente des éléments, et pour la boule trébeurdinaise 120 € sont inscrits au lieu de 320 €.

Monsieur DUGLUE aurait souhaité les montants votés en 2009 pour une meilleure compréhension;

Monsieur le Maire précise que cela figurait dans le dossier du conseil.

Madame LE MASSON s'étonne de voir apparaître les noms des responsables des associations dans l'annexe budgétaire?

Madame BESCOND ajoute qu'il existe également des mises à disposition de locaux, de la mise à disposition de moyens humains etc... pour permettre la tenue des animations.

Monsieur FAIVRE indique que le tarif est gratuit pour les salles;

**CONSIDERANT que**, dans le cadre de l'accélération et de la simplification budgétaire, il convient de fixer, en début d'exercice, la nature et le montant des subventions allouées par la Commune ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (les conseillers exerçant un mandat dans les associations attributaires d'une subvention n'ayant pas pris part au vote)**

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes en 2010 :

**Associations sportives :**

**19 645,00 euros**

**\* Subventions pour les activités**

- Club Trégorois Handisports
- SCT Badminton
- Judo
- Football
- SCT Gymnastique
- AL Handball
- SCT Tennis
- SCT Tennis de Table
- SCT Yoga
- Sport 22 (suivant convention)
- SCT Basket
- Trégor Boxing
- Art et harmonie
- SCT Bien Etre

	<b>2009</b>	<b>2010</b>
	160	160
	469	422
	1762	1580
	4775	4775
	1346	1313
	4616	4813
	1800	1804
	772	816
	381	390
	485	506
	348	311
	551	495
	300	200
		200
	<b>17 765</b>	<b>17 785</b>

**\* Subvention pour les manifestations**

- 20 Km Côte de Granit Rose
- épreuve du Run & Bike (Triathlon de Lannion)
- Tennis Club de Lan Kerellec (Tournoi)

	1290	1290
	210	210
	360	360
<b>Sous-Total</b>	<b>1 860</b>	<b>1 860</b>

**Associations Nautiques :**

15 000 euros

**\* Subvention pour les activités**

- Ecole de Voile
- Yacht-club
- ATPP
- WINDSURF 22
- Comité local SNSM

2009	2010
5000	5000
670	670
500	0
200	200
880	880
<b>7 250</b>	<b>6 750</b>

**\* Subvention pour les manifestations**

- Yacht-club (Trégor classic)

1000	1250
<b>1000</b>	<b>1250</b>

**\* Subvention d'investissement (article 2042)**

- ATPP (acquisition de bateau)
- Ecole de Voile (acquisition de bateau)

	2000
5000	5000
<b>5000</b>	<b>7000</b>

**Associations d'Action Sociale :**

4 150 euros

**\* Subvention pour les activités**

- Objectif autonomie
- Prométhée
- Domicile Action Trégor (Aide aux Mères)
- CLIC (personnes âgées)
- Croix Rouge
- Secours Catholique
- Secours Populaire
- Ligue contre le Cancer
- Mucoviciidose asso Pierre Le Bigaut
- Groupement sanitaire Canton de Perros
- Donneurs de sang du Léguer
- Association Roumanie
- La Bourse aux Vêtements
- Visite des malades hospitalisés
- JALMALV
- Alcool assistance - La Croix d'or
- Société Saint Vincent de Paul
- Association de soins palliatifs
- La Malle à Malices
- Comité d'Animation du Foyer du Gavel
- Enfance majuscule
- Un enfant, une famille bretonne
- Solidarité rurale
- Trégor Sénégal
- Abodzokpo
- Emmaüs

2009	2010
300	0
75	75
210	210
175	175
110	110
110	110
110	110
210	210
100	100
100	100
110	110
1270	1270
170	170
90	90
100	100
80	80
110	110
100	100
200	110
210	210
75	75
75	75
50	50
100	100
200	200
100	100
<b>4 540</b>	<b>4 150</b>

**Sous-Total**

### Associations d'Action Éducative :

1 175 euros

#### \* *Subvention pour les activités*

- Œuvre des Pupilles des Ecoles Publiques
- FILEA
- ADAPEI
- Foyer Socio-Educatif Collège Pleumeur-Bodou
- AL LEVRIG
- R.A.S.E.D.
- Association sportive (CES Pleumeur-Bodou)
- Skol Diwan
- Appel Saint-Dominique

	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	80	80
	210	210
	110	110
	110	110
	50	50
	195	195
	260	260
	50	50
	210	110
<b>Sous-Total</b>	<b>1 275</b>	<b>1 175</b>

### Associations de Loisirs :

6 867 euros

#### \* *Subvention pour les activités*

- Union des Amicales Laïques
- Union des Amicales Laïques (Téléthon)
- Amicale Laïque Activités Culturelles
- Amicale des retraités
- Société de chasse
- Kanérien Trozoul
- Le Chat Botté
- Bibliothèque pour tous
- AL Modern Jazz
- echiquier Trebeurden
- Radomisol
- La Boule Trébeurдинаise
- Musique pour tous
- Atelier créatif des Roches Blanches
- Equilibre et Alimentation
- association trebeurдинаise de Sudoku

	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	100	100
	100	100
	2105	560
	280	280
	380	380
	180	171
	325	336
	280	240
		2060
	323	
	1890	1890
	320	320
	232	230
	152	0
	100	0
	200	200
<b>Sous-Total</b>	<b>6 667</b>	<b>6 867</b>

### Associations Diverses

3 805 euros

#### \* *Subvention pour les activités*

- ADPC 22 Protection Civile
- Ligue de Protection des Oiseaux
- Société protectrice des animaux (Pommerit Jaudy)
- Comité de Jumelage (Villanuova)
- Comité de Jumelage (10è anniversaire)
- Comité de Jumelage (Yealm)
- Comité de Jumelage (cérémonie jumelage + 20 ans Yealm)
- Trebeurden Les Années Folles
- 50è anniversaire Ecole de Voile

	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	65	65
	90	90
	150	150
	800	800
	0	300
	800	800
	0	300
		750
		300
<b>Sous-Total</b>	<b>1 105</b>	<b>3 555</b>

#### \* *Subvention pour les manifestations*

- Comice Agricole du Canton

	500	250
<b>Sous-Total</b>	<b>500</b>	<b>250</b>

- DIT que les subventions énumérées ci-dessus, d'un montant total de **44 637,00 €** seront inscrites au Budget 2010 de la Commune, chapitre 65, article 65748

Monsieur NEDELLEC s'interroge sur le contenu des dépenses imprévues?

Madame LE MASSON indique qu'elles sont ventilées selon les besoins.

En section d'investissement, les dépenses nouvelles représentent 37% des dépenses, les remboursements d'emprunt concernent 10% et le solde reporté de la section est de 1 289 148,72 €;

L'opération n°11 (acquisition de terrains) comprend 44 277 € de reste à réaliser et un crédit est également prévu au CCAS; une opération est envisagée par BC Partners à Boquello, avec une mise à disposition du foncier pour la réalisation de 12 logements.

Monsieur DUGLUE fait observer qu'ils seront les premiers depuis 2008.

Monsieur le Maire énonce que le montage des dossiers via le PLH avance, il y a 15 logements à Pen Lan;

Monsieur DUGLUE souhaite connaître le nombre en location?

Madame BESCOND indique qu'il y en a 15 et signale qu'il faut que l'employeur cotise au 1% logement, ce qui est le cas pour au moins 2 situations à Trébeurden.

Monsieur NEDELLEC note que pour l'opération n°12 453 556,53 € sont inscrits, comment sont-ils financés?

Monsieur le maire répond que l'emprunt contribuera pour partie au financement. Cette opération comprend les équipements en matériel du Sémaphore à hauteur de 164 000 € votés le 21 Décembre à l'unanimité;

Monsieur NEDELLEC se demande si la 3ème partie de l'aménagement est prévue?

Monsieur le maire répond par la négative, la délibération approuvant le projet prévoyait un aménagement 1 m au delà du bâti. Pour les places de stationnement, il y a eu un référé devant le tribunal administratif puis le juge a validé le permis, qui est toujours en cours, l'aménagement n'est pas finalisé. 14 places sont prévues devant le bâtiment, elles n'étaient pas envisagées à l'origine. Cela peut prendre du temps.

Monsieur DUGLUE rappelle que l'autorisation de construire était liée à l'ouverture avec le nombre de stationnements prévus.

Monsieur le Maire répond que cela sera réalisé, il n'y a pas d'autre usage sur l'espace prévu à l'utilisation.

Madame LE MASSON aborde ensuite les recettes d'investissement: elles se répartissent entre des restes à réaliser, des subventions, le FCTVA ( les conditions de la convention signée en 2009 sont remplies et le dispositif sera donc reconduit chaque année automatiquement) et un emprunt d'équilibre.

En conclusion , c'est un budget qui préserve la qualité de service, anticipe les incertitudes sur les dotations et les subventions et est attractif.

Monsieur NEDELLEC observe, page 33, dans l'encours de la dette, qu'il n'y a pas de prêt sur le projet de complexe?

Monsieur le Maire indique que les dernières conventions n'étaient pas ciblées sur un projet.

Monsieur NEDELLEC se demande alors s'il faudra ajouter aux 5 432 083 € un emprunt pour le complexe?

Monsieur le Maire répond qu'il y aura de l'autofinancement et qu'il reste une dernière tranche à encaisser.

### **Intervention du GROUPE CAP A GAUCHE - 2 AVRIL 2010**

*« Monsieur le Maire, Mmes. Mr. Les conseillers*

*La période est particulièrement sensible, de nombreuses personnes sont en difficulté, sociale, professionnelle et économique. La remise en cause systématique par l'Etat, des services publics, de la fiscalité locale s'accompagnant de son cortège de désengagement notamment en ce qui concerne les différentes dotations des collectivités entraîne une fracture de plus en plus ouverte au sein de la population.*

*Trébeurden n'est malheureusement pas à l'abri des conséquences de cette gestion marquée par l'idéologie.*

*Alors, quand le budget de fonctionnement que vous nous proposez d'adopter voit ses dépenses augmenter de près de 10 %,*

*Alors, qu'en même temps pour équilibrer vous proposer d'augmenter les recettes de façon équivalente par le biais d'une forte hausse des impôts,*

*alors que, malgré nos demandes appuyées, vous avez déjà, le mois dernier, alourdi le niveau de taxe en en créant une nouvelle sans aucunes obligations à la clé,*

*alors que, l'engagement social devrait initier une démarche de construction pour les populations les plus délaissées, nous préférons dans notre commune payer 23000 € d'amende puisque ne répondant pas aux exigences de couverture en logements sociaux.*

*Pour ces raisons, Nous dénonçons cette proposition de budget, plus orientée pour un certain niveau de revenu et, de ce fait nous voterons contre ce BP 2010. »*

### **Intervention de Monsieur DUGLUE - CM 02 04 2010**

*Depuis 2005 je fais remarquer que l'on paye beaucoup d'impôts. Tu m'as répondu l'année dernière « Tu veux faire peur !! »*

*Cette année tu proposes une augmentation des taux communaux de 8% sur la Taxe d'Habitation, et sur le Foncier Bâti.*

*En réalité ces 8% se traduisent (page 46) par 11,53 % pour la Taxe d'Habitation, et 12,13 % pour le Foncier Bâti et cela rien que pour la part communale.*

*En ces temps difficiles pour beaucoup de nos concitoyens je trouve inique cette augmentation :*

*Je rappelle 2% d'augmentation en 2009, un nouvel impôt, la Taxe locale d'équipement en début d'année, et maintenant 11,53 % et 12,13 : C'est beaucoup trop et malheureusement je crains que ce ne soit pas fini car malgré ces augmentations je ne vois rien de prévu dans le budget :*

*Pour l'achat de terrains, j'entends encore en janvier 2008 « un logement pour tous » en réalité depuis pas un seul logement locatif mis sur le marché !*

*Pour le développement économique,.....*

*Une remarque, une proposition et une question.*

*C'est l'époque des budgets et la quasi unanimité des communes du Trégor n'augmentent pas leur taux alors qu'elles ont des bases moins élevées que chez nous.*

*Nous pouvons faire une pause dans l'investissement, les 700 000 € mis en nouvelles dépenses cette année pour le terrain de football ne sont pas une nécessité absolue. Avec une partie de cette économie nous pourrions acheter un peu de terrain pour des logements et surtout ne pas augmenter autant les impôts ; (cette augmentation apportant à la commune à peu près 220 000 €)*

*Ma question : aucun effort financier n'est demandé sur le foncier non bâti, les propriétaires terriens sont favorisés. Pourquoi ce cadeau ?*

*Bien sur je voterai contre ce budget ?*

Monsieur le Maire répond que les autres communes n'augmentent pas car elles sont déjà à un niveau élevé.

Monsieur FAIVRE affirme que les bases sont élevées;

Monsieur DUGLUE énonce qu'elles peuvent être « nettoyées » par la comptabilité publique.

Monsieur le Maire répond que le président de LTA l'a fait en 2009.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants,**

**Vu l'avis de la commission des finances en date du 19 mars 2010,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt voix pour et sept contre (Messieurs DUGLUE, FAIVRE, JEZEQUEL, NEDELLEC, mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, TAILLANDIER),**

**- ADOPTE le Budget primitif 2010 de la Commune avec reprise anticipée des résultats 2009.**

**Le budget annexe de l'assainissement** s'équilibre en fonctionnement à 422 073 € et en investissement à 623 202 €. Il ne comprend pas d'emprunt nouveau et une importante tranche de travaux sera réalisée;

Monsieur le Maire ajoute que ce budget comprend des annexes excédentaires et que la question de son transfert est en cours;

**Le budget annexe de l'eau potable** s'équilibre en fonctionnement à 126 882 € et en investissement à 155954 €.

Monsieur FAIVRE se dit favorable à une gestion en régie et votera contre par principe;

Monsieur le Maire fait remarquer que dans une commune voisine, la facturation à l'usager est environ 200 € plus chère. La création de l'affermage est très ancienne.



Dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence assainissement, nous sommes la seule commune à ne pas facturer d'abonnement, dans certains cas cela va jusqu'à 150 €. Le budget est un ensemble.

Le budget annexe du port s'équilibre en fonctionnement à 49 929 € et en investissement à 32 934 €. C'est un budget principalement constitué de charges de personnel;

Le budget annexe des pompes funèbres s'équilibre en fonctionnement à 52 252 €, dont 30 152 € de déficit reporté. Il comprend la réalisation d'un colombarium et d'une nouvelle tranche de caveaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt et une voix pour et six contre (Messieurs FAIVRE, JEZEQUEL, NEDELLEC, mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, TAILLANDIER)**

- **ADOpte** le Budget primitif 2010 du service public de l'eau potable avec reprise anticipée des résultats de l'année 2009,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte** les budgets primitifs 2010 du service public de l'assainissement, du port de plaisance et du service pompes funèbres avec reprise anticipée des résultats de l'année 2009

### **3 - Subventions d'équipement**

VU le budget primitif 2010,

Considérant qu'il est nécessaire, pour faciliter l'instruction des demandes, d'autoriser le Maire à solliciter les financements pour la réalisation des opérations inscrites au budget 2010.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements pour le matériel d'équipement de tous les services,  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements pour la réalisation des opérations inscrites au budget 2010,

- **DIT** que ces financements seront sollicités notamment auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau, de la Direction de la cohésion sociale.

### **4 - Loyers 2010**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la gestion de la résidence de Lan ar Cleis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 par l'organisme Bâtiments et Styles de Bretagne, et propose de procéder à la révision des loyers à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Il précise que l'indice de référence a été modifié par l'article 35 de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005. Il convient désormais d'utiliser l'indice IRL (Indice de Référence des Loyers) au lieu de l'indice du coût de la construction comme indiqué dans la convention signée avec Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 04 juillet 1994.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,**

- **APPROUVE** la révision des loyers de la résidence de Lan ar Cleis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010,

- **DIT** que la révision résultera de la variation de l'indice IRL publié par l'INSEE conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention signée avec Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 04 juillet 1994 (soit indice IRL du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009/ indice IRL du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008).

## 5 - Tarifs CAP SPORT

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour la participation aux activités CAP'SPORTS durant les vacances de Pâques 2010, organisées conjointement avec les centres de Trégastel, Pleumeur-Bodou et Lannion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs des activités CAP'SPORTS des vacances de pâques 2010 selon le détail suivant :

1 - Stage sport et nature 9/12 ans (5 jours), par enfant	30,00 €
2 - Stage sport et nature 13/16 ans (2 jours), par enfant	15,00 €

## 6 - Tarifs du Sémaphore

Monsieur le Maire demande à Monsieur CHARTIE de présenter la grille de tarifs envisagée pour la mise à disposition du Centre le Sémaphore.

Monsieur CHARTIE expose qu'une expérimentation sera mise en place pour l'année 2010. Trois types de tarifs sont prévus pour distinguer  $\frac{1}{2}$  journée, la journée et les 2 jours. Il y a des tarifs avec vaisselle (la cuisine est livrée fin avril), de la salle avec ou sans gradins, pour les associations la première utilisation sera gratuite, et une réduction de 50% sera consentie le deuxième jour. Ce calcul tient compte du coût de fonctionnement (Mise à disposition de personnel). Le foyer pourra être loué vide où équipé et des prestations sont offertes selon les besoins (ménage, etc...). un forfait fluides de 80 € sera appliqué; Les associations bénéficieront de tarifs spécifiques;

Monsieur JEZEQUEL souhaite connaître les modalités de mise à disposition pour le Carré Magique?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là d'un partenariat dans le cadre communautaire.

Monsieur NEDELLEC se demande comment sera appliqué le forfait ménage si l'on ne dispose que d'une salle?

Monsieur CHARTIE énonce qu'un calcul horaire sera fait, et si le bâtiment est rendu sale, le forfait sera appliqué.

Monsieur JEZEQUEL demande si le tarif sera identique pour une assemblée générale gratuite ou un spectacle payant?

Monsieur le Maire cite l'exemple de l'AG des Cols Bleus qui a récemment eu lieu: la salle était mise à disposition gratuitement mais l'association a supporté les frais liés au régisseur. Ces conditions seront reconduites lors de l'AG du handball en juin.

Monsieur JEZEQUEL souligne le problème de l'hébergement pour l'organisation de colloques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de location, de nettoyage et de mise à disposition de personnel du Centre le Sémaphore pour l'année 2010 selon les tableaux annexés à la présente délibération.

## 7 - Tarifs des photocopies couleurs

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer un tarif pour la réalisation de photocopies couleurs et informe de la nécessité de fixer des modalités de mise à disposition des actes administratifs notamment scannés et transmis par courriel compte tenu des demandes de plus en plus nombreuses (surtout au secrétariat du service technique) et du temps consacré à cette activité.

Il propose d'établir une facturation basée sur le coût horaire de l'agent chargé de scanner les pièces, au prorata du temps consacré à cette tâche.

Monsieur DUGLUE propose de le faire à titre d'essai.

Monsieur MAINAGE pense qu'il faut fixer une limite.

Monsieur NEDELLEC suggère de laisser un temps minimum;

Monsieur le Maire propose de distinguer l'usage courant et celui qui relève de l'excessif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **DÉCIDE** de fixer le tarif des photocopies couleurs à 1,40 € pour le format A4

- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour déterminer par arrêté municipal les modalités de mise à disposition des actes administratifs, notamment scannés et transmis par courriel, en distinguant les demandes d'usage courant et excessives.

## **II - MARCHES PUBLICS**

### **1 - Attribution du marché de la pré-étude FISAC**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la consultation lancée le 12 janvier 2010 pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'un programme d'actions finançables par le FISAC.

Il propose d'attribuer le marché au cabinet Cibles et Stratégies qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 14 000 € HT, soit 16 744 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 30 mars 2010,*

- **DECIDE** d'attribuer le marché de réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'un programme d'actions finançables par le FISAC au cabinet Cibles et Stratégies situé à Saint-Brieuc, pour un montant de 14 000 € HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et toute pièce destinée à matérialiser cette décision ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune;

### **2 - Avenant au contrat de maîtrise de rénovation de la digue de Tresmeur**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un avenant au marché passé entre la Commune et le groupement de maîtres d'œuvre (Messieurs QUINAUD et LOTOUX) titulaire du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction de la digue de Tresmeur.

Il concerne l'ajustement des honoraires des deux contractants suite à l'adoption de l'APD le 21 décembre 2009. En effet, une modification est intervenue dans le coût des travaux de défense contre la mer désormais estimés à 503 300 € HT, compte tenu du type de fondations à réaliser d'après l'étude géotechnique (+ 130 000 €) et de l'intégration d'un escalier et d'une rampe d'accès à la plage (+ 123 400 €).

Le montant de l'avenant s'élève à 1 700 € HT, soit 2 033,20 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 12 février 2010,*

- **DECIDE** d'accepter l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, relatif à l'ajustement des honoraires des deux contractants suite à l'adoption de l'APD le 21 décembre 2009,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et toute pièce destinée à matérialiser cette décision ;

**DIT** que le montant du marché est porté de 18 200 € HT à 19 900 € HT (16 180 € HT pour la mission de base et 3 720 € HT pour la mission EXE).

## **III - CONTRAT DE TERRITOIRES 2010-2015**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de contrat de territoires validé par le comité de pilotage de Lannion-Trégor-Agglomération.

Il indique que pour notre Commune, une subvention est prévue pour les vestiaires du complexe sportif (36 000 € par le département, portés à 50 000 € avec le complément de LTA), pour les travaux de modernisation de l'école de voile, et un projet à l'école.

Monsieur JEZEQUEL regrette qu'il n'y ai pas de financement pour une zone d'activité à Trébeurden, ce qui est dommage car il existe un besoin orienté vers le maritime.

Monsieur le Maire précise qu'ils ont pourtant été sollicités;

Monsieur DUGLUE annonce avoir lu que la gestion des EHPAD figurait dans le contrat, qu'en est-il pour trébeurden? Et pour les pistes cyclables et la chaudière bois, où en est ce projet?

Monsieur le Maire répond qu'il a fallu faire des choix, l'enveloppe était faible.

Monsieur JEZEQUEL mentionne qu'une aide « Leader + » a été obtenue par la ville de Perros-Guirec pour des circulations douces.

Monsieur FAIVRE constate que les masses financières montrent de grosses disparités entre les Communes et que Trébeurden n'a pas beaucoup.

Monsieur CHARTIE ajoute que Ploubezre a reçu une aide de 25% pour la construction de ses vestiaires, alors qu'elle est de 10% pour Trébeurden.

Monsieur le Maire indique que peu de subventions du Conseil Général sont attendues.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt six voix pour et une abstention (Monsieur DUGLUE),**

*CONSIDERANT le souhait du Conseil Général des Côtes d'Armor de réaffirmer, avec les territoires, son concours actif au développement économique, social et culturel des Côtes d'Armor dans un esprit de proximité et de partenariat avec une volonté forte d'efficacité.*

*CONSIDERANT la mise en œuvre de cette nouvelle politique du Conseil général reposant sur la mise en place de contrats de territoires établi pour une période de 6 ans et définissant la programmation des projets d'investissement en année civile du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2015*

*CONSIDERANT l'établissement, par la Communauté et ses communes membres de leur programmation, sur la base d'une liste de 23 politiques contractualisées, en choisissant et hiérarchisant les opérations qu'elles souhaitent programmer sur la durée du Contrat (sous réserve d'une contribution locale minimale de 40%)*

*CONSIDERANT l'affectation par le Conseil Général à chaque territoire d'une enveloppe financière particulière. A ce titre, l'enveloppe financière affectée au territoire de Lannion Trégor Agglomération est d'un montant de 3 037 238 € dont la gestion pourra être revue à l'occasion de la clause de revoyure fin 2012 au vu d'un bilan d'exécution*

*CONSIDERANT l'organisation de 5 réunions de Comité de pilotage associant notamment les Maires, le Président de Lannion Trégor Agglomération et les Conseillers généraux du territoire pour déterminer les thématiques prioritaires et arrêter la liste des projets constitutifs du Contrat*

*CONSIDERANT le dernier comité de pilotage en date du 2 février 2010 validant l'ensemble du travail*

*CONSIDERANT la synthèse jointe qui présente notamment :*

- *Les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités..)*
- *Le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au Contrat*
- *La présentation des mesures et initiatives actuelles, ou devant être mises en œuvre par le territoire pour l'accompagnement de certaines priorités départementales*

*CONSIDERANT l'approbation mutuelle de cette synthèse par le Conseil général, Lannion Trégor Agglomération et ses communes membres,*

- **APPROUVE** les opérations communales inscrites au Contrat de Territoires

- **VALIDE** l'ensemble du projet de Contrat de Territoires

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de territoires (2010-2015) avec le Conseil Général des Côtes d'Armor

## **V- AFFAIRES DIVERSES**

### ***Réseau @rmoric***

Monsieur le Maire rappelle la procédure de délégation de service public (DSP) lancée en 2008 par le Conseil Général et les discussions qui ont suivi pour le territoire de Lannion. Notre Commune était prévue dans le projet, elle était reliée sur les plans du Conseil Général; puis, fin 2009, il n'y a plus de liaison. Une réunion en présence de Denis MER (Vice Président du CG) et de la société avec les Maires a eu lieu à LTA mais elle s'est soldée par une fon de non recevoir, Trébeurden a été retiré de la carte. Il est anormal que le terrain de football de Serval soit relié et que Trébeurden ne le soit pas;

Monsieur JEZEQUEL explique qu'il a défendu le dossier, dans le cadre de la DSP qui prévoyait la connexion de 30 centraux. La société attributaire en a relié mais le coût estimé pour Trébeurden à 300 000 € (pour 5 kms) n'a pas été supporté par le Conseil Général, ce qui est dommage.

Monsieur le Maire ajoute que la boucle passe par lan ar Warrem.

Monsieur MAINAGE cite un article indiquant que le Conseil Général s'engage à déployer 7 millions d'euros pour relier un maximum de costarmoricains.

Monsieur JEZEQUEL annonce que certains secteurs n'ont pas l'ADSL.

Monsieur le Maire note qu'à l'époque des discussions, messieurs GUILLOUZER et PERRIN étaient Maires, ce n'est pas normal qu'une station touristique ne soit pas reliée.

Monsieur JEZEQUEL répète que cela est dommage, surtout pour le centre culturel.

Monsieur NEDELLEC se demande si le conseiller du canton a été sollicité?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et dit que de nombreux sujets sont évoqués. Il propose ensuite à l'Assemblée de saisir par écrit le Président du Conseil Général au nom du Conseil Municipal.

**- Annexes -**

**Présentations du Maire:**

**1 : Différentes réalisations de 1995 à 2009....**

- Voirie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Penvern : voirie, éclairage public</li> <li>- Place de Crech Héry + effacement de réseau</li> <li>- Corniche de Goas Treiz</li> <li>- Rues de Poulicia, Bihit, du Goaquer au Can, rue de Kernévez, du Menhir, Traou Meur, Pierre Marzin, Jean-Pierre Pinot, Kérellec, Molène, Kérariou et Runigou</li> <li>- Routes de Lannion, l'Armor, Groas Golo, Gavel, Poul ar ranet</li> <li>- Chemins de Mézascol, de Creh Hellen,</li> <li>- Venelles de Bastillen Vran, Véades, Mez Poulgad, Kareg Rouz, Garen Bihan, hent Bihan, Crech Ewano</li> <li>- Ensemble voirie de Boquello</li> <li>.....</li> </ul>
Aménagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Giratoires de Boquello et route de Lannion</li> <li>- Place devant école de voile</li> <li>- Aire de sport (près école maternelle)</li> <li>- Lotissement du Gavel</li> <li>- Esplanades du Castel et Aristide Briand</li> <li>- Promenade de Tresmeur</li> <li>- Aire de stationnement cale nord</li> <li>- Aire de jeux à Boquello</li> <li>- Mur de défense contre la mer à Penvern.</li> </ul>
- Assainissement collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rues de Molène, Kérariou, Runigou, Rougoulouarn, Guiler, Crech Evano, Corniche de Pors Mabo, Pierre Marzin, Bonne Nouvelle,</li> <li>- Poul ar Ranet, corniche de Goas Treiz, Lan Kérellec</li> <li>- Quartiers de Cabouton, Bérivoilan, Penvern</li> <li>- Réhabilitation station épuration</li> <li>- Renouvellement des pompes de relevage</li> </ul>
- Réhabilitation batiments	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eglise</li> <li>- Ecole de voile</li> <li>- Centre de plongée</li> <li>- Office de tourisme</li> <li>- Maison de l'enfance « Ti ar Vugalé »</li> <li>- Cabines de bains à Tresmeur et Pors Termen</li> <li>- Rotonde de Pors Termen</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison des associations « le Vieux Puits »</li> <li>- Salles de Kérariou (danse)</li> </ul>
- Acquisition de terrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corniche de Bihit</li> <li>- Rue de Traoumeur (ex garage Boubennec et devant école de voile),</li> <li>- Gavel (lotissement communal),</li> <li>- Foncier du complexe sportif,</li> <li>- Rue JP Pinot (Paysant et Le Blanc)</li> </ul>
- constructions neuves	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commerces du port + sanitaires</li> <li>- Maison de la mer</li> <li>- Locaux techniques - SNSM, port, Cap plongée</li> <li>- Ecole primaire : 2 classes + sanitaires</li> <li>- Ecole maternelle : 2 classes</li> <li>- Sanitaires place des Iles</li> <li>- Salle d'activités</li> <li>- Réhabilitation et extension de la mairie</li> <li>- Centre culturel</li> <li>- Vestiaires terrain de foot</li> <li>- Hangar services techniques</li> <li>- Extension de la cale sud</li> </ul>
Matériel services techniques	Renouvellement permanent.....
Divers	- La SPPT et la SNC Tresmeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfance jeunesse</li> <li>- Agent de police</li> <li>- Cybercommune</li> <li>- Office de tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4,5 agents eq tps</li> </ul> <p>Evolution des effectifs</p>

Depuis 1995 la commune a investi plus de 20 millions €

+

Les services

Maison d'enfance :

- relais assistante maternelle
- C.L.S.H.
- Halte garderie
- Cybercommune, Office de tourisme, Police municipale

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Ces investissements ont été financés par:

- 30 % subventions
- 25 % emprunts
- 45 % autofinancement

## Evolution des taux des 3 taxes - de 1985 à 2009 (25 ans)

%		1985	1995	2000	2008	2009	2010
TH	Commune	10,23	10,71	11,1	11,10	11,32	12,23
	CG 22	5,91	7,22	8,42	10,43	11,37	11,6
	Moy. Dép.	13,78			17,46	17,82	-
FB	Commune	14,22	15,72	16,77	16,77	17,11	18,48
	CG 22	6,61	8,39	9,79	12,14	13,23	13,49
	Moy. Dép.	17,07			20,94	21,34	-
FNB	Commune	43,70	50,20	48,52	51,76	51,76	52,80
	CG 22	21,86	23,79	27,75	32,36	43,78	44,76
	Moy. Dép.	62,24			68,89	70,79	

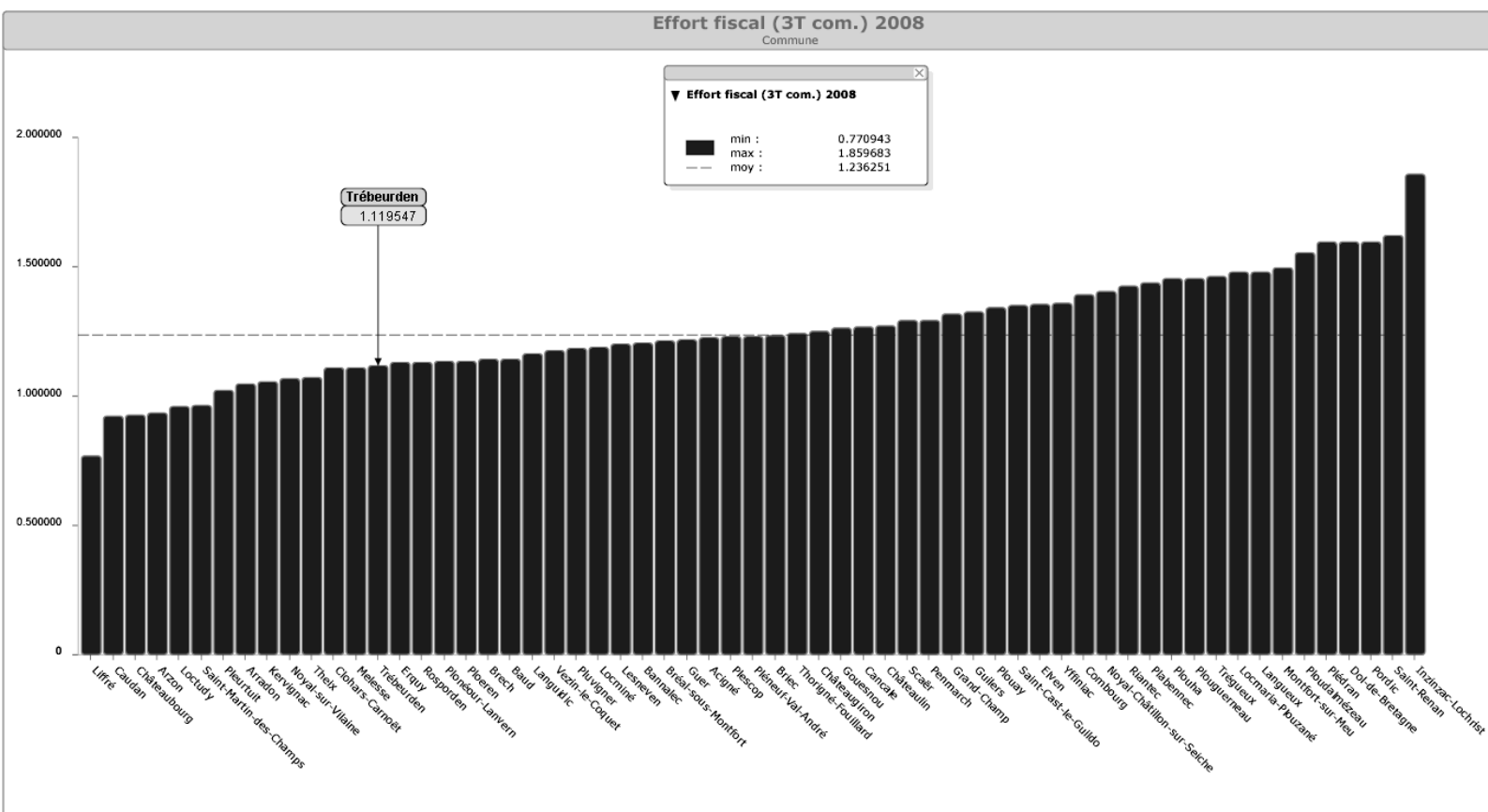
Comparaison	Taxe habitation	Taxe foncier bati	Taxe foncier non bati
- Trébeurden	12,23	18,48	52,8
- Moy. dép. 2009	17,82	21,34	70,79
- Conseil Général	11,6	13,49	44,66
Les communes voisines			
- Perros Guirec	15,1	21,8	45
- Trégastel	14,58	21,08	85,57
- Pleumeur Bodou	19,82	21,36	-
- Lannion	18,5	18,67	

Comparaison	Taxe habitation	Taxe foncier bati	Taxe foncier non bati
- Trébeurden	12,23	18,48	52,8
- Guingamp	15,4	26,27	59,35
- Etables-sur-mer	17,17	16,52	-
- Erquy	15,6 (13,22 en 2008)	20,05	-
- Binic	19,36	17,17	-
- St Quay Portrieux	18,42	16,87	-
- Paimpol	15,46	26,42	-
- Pordic (2008)	21,8	-	-
- Pleubian	12,92	16,56	63,71

Comparaison	Taxe habitation	Taxe foncier bati	Taxe foncier non bati
- Trébeurden	12,23	18,48	52,8
Quelques communes LTA			
- Trélévern	12,72	17,57	52,98
- Ploulech	14,61	19,91	71
- Plestin les Grèves	14,79	19,84	51,51
- Ploubèze	20,69	23,15	83,34
- Kermaria Sulard	11,39	15,75	64,92

Effort fiscal 2009 : 1,108329 (une baisse de 0,011218 vs 2008 - soit 1%)

Source: Yvan Pellé - Ressources Consultants Finances



La séance est levée à 21 heures 46.

Le Président de séance,  
Michel LISSILLOUR,

La secrétaire de séance,  
Odile GUERIN,

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,**

BESCOND Françoise		PICARD Armelle	
BOIRON-LAYUS Bénédicte		RIOU Lucien	
BOYER Laurent		ROUZIERE Yanne	
CHARTIE Gérard		TOUZE Christine	
COJAN Bernard		VELLA Pascal	
GAUTIER Pierre Louis		FAIVRE Alain (P)	
JOUANNY Jean-François		HOUSTLER Colette (P)	
LEBRETON Solange		JEZEQUEL Patrick	
LEFEBVRE Estelle		NEDELLEC Yves	
LE GUEN Yvon		PRAT-LE MOAL Michelle	
LE HENAFF Michelle		TAILLANDIER Vandine (P)	
LE MASSON Géraldine		DUGLUE Jacques	
MAINAGE Jacques (P)			



